



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU
MAIRE AGISSANT PAR DÉLÉGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Décision n°2024DEC008

Date de mise en ligne sur le site internet de la Ville : 27 septembre 2024

Objet : Don de mobilier scolaire déclassé à l'association Terangascogne

Le Maire de la Ville de Cugnaux,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n°078 du 17 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire afin de permettre l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

Considérant que la Ville a en stockage des mobiliers scolaires amortis, de valeur nulle, vétustes et voués à être mis au rebus ;

Considérant que l'association Terangascogne (n° SIREN 924559859) a pour objet, selon ses statuts, d'aider des structures scolaires au Sénégal ;

Considérant la sollicitation de l'association pour faire don de matériel scolaire non utilisé ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Il est donné à l'association Terangascogne les mobiliers référencés ci-après :

- 18 petits lits bois « maternelle » avec leurs matelas dim 130X72cm
- 28 petits lits de camps « maternelle » sans matelas dim 130X54cm
- 5 meubles bacs de rangement dim 125X60cm
- 22 tables scolaires avec casier de rangement dim 70X50 h70cm
- 40 petites tables scolaires dim 60X40 h65cm
- 11 petites chaises écoliers taille maternelle couleurs diverses
- 100 chaises écoliers taille primaire couleurs diverses
- 11 pupitres écolier une place casier bois dim 60X45 h65cm
- 20 pupitres écoliers deux places casier fer couleurs diverses dim 130X50 h60cm
- 3 petits meubles de rangement colorés, à roulettes dim 70X60 h30cm

- 12 tableaux craies muraux de tailles diverses
- 6 petites tables trapèzes
- 10 tables hexagonales
- 2 bureaux d'instituteurs avec tiroirs
- 3 grandes tables écoliers en formica avec casier dim 130X70 h70cm
- 7 tables pliantes en formica dim 120X80 h70cm

Article 2

La présente décision sera applicable après la mise en ligne sur le site internet de la Commune et transmission au représentant de l'État dans le département.

Cugnaux, le 27 septembre 2024
Pour extrait conforme

Le Maire,



Albert SANCHEZ